

CHAUMONTEL

La commune de CHAUMONTEL, traversée par l'Ysieux, fait partie de l'agglomération de Luzarches.

A ce titre, la maîtrise de l'urbanisation apparaît comme un objectif essentiel pour la commune.

Située sur l'un des axes importants du territoire, la RN 16, il conviendrait de :

- maintenir une coupure naturelle entre l'agglomération et le massif forestier de Chantilly (bois de Bonnet, forêt de Coye) ;
- rechercher un aménagement qualitatif en entrée de bourg, en provenance d'Épinay-Champlatreux ;
- requalifier la traverse en délocalisant, au besoin, les activités et les aménagements apparaissant comme parasites ou trop contraignants d'un point de vue environnemental ;

D'autre part, il conviendrait de :

- rechercher un maillage urbain cohérent ;
- abandonner tout développement supplémentaire sur la colline des Brulis, en lisière de forêt ;
- mettre en œuvre toutes mesures pour résorber le mitage en forêt de Coye ;
- traiter l'interface entre la "Villa de l'Ysieux" et l'espace agricole.

Localisation des "méristèmes" :

Le bourg de Chaumontel est bordé par la forêt, le site classé de la vallée de l'Ysieux et contraint par les zones humides de la vallée de l'Ysieux. Une volonté politique est, d'autre part, exprimée pour préserver un espace naturel en tampon avec la commune limitrophe de Luzarches, au lieu-dit "L'orme de Gianne". En conséquence, seuls trois sites d'extension potentiels du bâti sont susceptibles de permettre un développement modéré de l'habitat.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 50

Informations complémentaires :

Site d'intérêt écologique N° 44 "Coteaux de Chaumontel"

Corridor écologique Chantilly/Carnelle

Unité paysagère N° 16 "Vallée et coteaux de l'Ysieux"